

**PROCES-VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 16 MARS 2010**

Le 16 mars 2010 à 20H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ORIOL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/03/2010

Etaiènt présents: Monsieur Jean-Claude ORIOL, maire, Madame Martine OLLIVIER Monsieur Robert BOSSY, Gérard CORDIER, Alain DAUTHEVILLE adjoints, Mesdames, Cécile CELETTE, Karine FURMINIEUX, Patricia PONSONNET, Elodie SEGALET et Messieurs Thierry ANDRE, Yann DUCHAMP, Pierre GAGNERE, Alain OSTERNAUD, Frédéric RISSOAN, Guy THOUÉZ Conseillers Municipaux.

Pouvoir de :

Excusé :

Absent :

M. Thierry ANDRE a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2010 et signature du registre des délibérations.**

- **Approbation des comptes administratifs 2009** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver les écritures du compte administratif 2009 et les résultats définitifs des budgets primitifs principal, d'assainissement et locaux commerciaux dressés par le Maire.
- **Affectation des résultats de l'exercice 2009** : considérant les excédents de fonctionnement de l'exercice 2009, à l'unanimité le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit sur les budgets 2010 :

BUDGET COMMUNAL :           67 787.49 € au compte 1068 investissement  
                                  107 417.17 € au compte002 excédent de fonctionnement reporté

LOCAUX COMMERCIAUX :       1 650.73 € au compte 1068 investissement  
                                  20 967.95 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

- **Approbation du compte de Gestion de Monsieur le trésorier Principal des finances d'Annonay** : Approbation à l'unanimité des écritures du compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal des Finances d'Annonay pour l'exercice 2009 en ce qui concerne le budget communal, le budget locaux commerciaux et le budget assainissement.
- **PVR quartier les Peyrèyres du hameau de l'Eterpas le Haut (complète la délibération du 8 décembre 2009)** : délibération est prise à l'unanimité, suite à observation de la sous-préfecture, la PVR approuvée par délibération le 8 décembre 2009 est complétée en ces termes « Considérant que le périmètre s'arrête en deçà des 60 mètres au nord du fait d'une "inconstructibilité durable" d'une partie des terrains en raison de risques d'inondation liés à la présence du ruisseau. »

**Bouygues modification de l'indexation** : monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition de Bouygues Télécom pour la modification de l'indexation du loyer, choix n°1 indexation sur un taux fixe annuel de 2%,choix n°2 remplacer l'indice du Coût de la construction actuel par l'indice de référence des loyers. Délibération est prise à l'unanimité pour accepter la proposition d'indexation de la redevance sur un taux fixe annuel de 2%.

- **Ahésion de nouvelles communes au Syndicat mixte de l'Ecole Départementale de musique et de danse de l'Ardèche** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver l'adhésion des communes de Veunes et Thorrenc au Syndicat mixte de l'Ecole Départementale de musique et de danse de l'Ardèche.

- **Urbanisme :**

**Permis de construire**

- VARAINE Isabelle – Suc de Monreau – extension maison + garage : avis favorable
- BOIDRON Marc – Morel – Garage : avis favorable
- CELETTE Laurent – Rue du Pré des Saints II – garage : avis favorable

**Déclaration Préalable**

- LARNAUD Claude – 21 rue du Châtelet – abri de jardin : avis favorable

**Certificat d'urbanisme**

- DOREL Claude – Morel : avis favorable

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la demande d'un riverain afin de libérer une parcelle située en Droit de Prémption Urbain, cette demande est en attente de réponse auprès du CAUE.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le courrier d'un riverain de la Place René Cassin sollicitant la commune pour un accord sur la mise en place d'une ouverture à côté du monument aux morts sur le mur de clôture séparant leur propriété et la place. Le conseil municipal par 10 voix pour et 5 abstentions donne un avis favorable à cette demande sous réserve de l'accord des anciens combattants.

Monsieur le maire présente au conseil municipal une demande d'aliénation pour un terrain soumis à un droit de préemption. Il précise que le terrain se situe sur un emplacement réservé ER10. Cet emplacement avait été réservé à l'origine pour remplacer le terrain communal transformé en parking pour les commerces. Il ne semble pas judicieux de garder ce terrain en emplacement réservé, le conseil municipal par 14 voix pour et une abstention autorise Monsieur le Maire à lever l'emplacement réservé sur cette parcelle.

Monsieur le maire présente au conseil municipal une convention avec le CAUE qui propose d'accompagner la commune pour l'aménagement de la mairie pour un coût de 3 000 €. Le conseil municipal souhaite avoir l'avis d'autres communes qui ont fait appel au CAUE pour des projets similaires avant de prendre une décision.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Honoraires avocat litige sol salle des Mûriers** : Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état d'honoraires dû à l'avocat pour le litige concernant le sol de la salle des Mûriers.
- **Nuisances sonores Acoustb** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une étude est en cours sur les nuisances sonores qui peuvent être engendrées par la déviation.
- **Déneigement** : Monsieur le Maire présente au conseil municipal une lettre de remerciement pour le déneigement de la commune.
- **Club aéromodélisme** : Monsieur le Maire présente au conseil municipal un mail du club d'aéromodélisme sollicitant la commune pour fixer le siège de l'association sur la commune.
- **Bulletin municipal** : Madame Martine Ollivier propose au conseil municipal l'élaboration d'un bulletin municipal ou d'un feuillet d'information. Le conseil municipal opte pour l'élaboration d'un feuillet d'information.
- **APSOAR** : Monsieur Frédéric Rissoan fait le point sur les spectacles de l'APSOAR, il informe que la commune a bénéficié de 3 spectacles l'année dernière.
- **Ecole publique** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les enseignantes de l'école Paul Cézanne seront en grève mardi 23/03/2010.